



RÉVISION D'AVIS DE TARIFS PORTUAIRES 2024

(À COMPTER DU 5 JUIN 2024)

Le tarif de 2024 a été modifié pour inclure des frais de sûreté et des frais opérationnels liés aux navires de croisière.

1. Navires entrant dans la Zone 1 : 0,4349 – par tonne brute
2. Navires entrant dans la Zone 2 : 0,0383 – par tonne brute
3. Navires entrant dans les deux zones en une seule escale 0,4349 – par tonne brute

Tous les barèmes de redevances portuaires sont affichés sur le site Internet de l'autorité portuaire à: www.sjport.com.

Les personnes intéressées à faire des représentations concernant les taux tarifaires sont invitées à adresser leurs commentaires par écrit au soussigné, à l'adresse ci-dessous.

CRAIG BELL ESTABROOKS

Président et chef de la direction

PORT SAINT JOHN
111, RUE WATER | SAINT JOHN, N.-B.
E2L 0B1

